



PROCES-VERBAL
DE
L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
DU
10 AVRIL 2014

Présidence : **Monsieur Didier STEINER, Syndic**

Présents : **54 citoyennes et citoyens**

Se sont excusés : **Monsieur Fabien Peiry**
Madame Caroline Masotti
Madame et Monsieur Martine et Jean-Marc Hayoz
Madame Catherine Grangier
Monsieur Frédéric Biemann
Madame Fabienne Aebischer

Scrutateurs : **Monsieur Marc Zahno**
Monsieur Pascal Risse

Au nom du Conseil communal, Monsieur Didier Steiner, Syndic, a le plaisir d'ouvrir cette assemblée des comptes. Il souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents et les remercie de consacrer leur soirée à la présentation desdits comptes 2013.

Il relève la présence de Madame la Présidente de Paroisse et Messieurs les Conseillers de Paroisse.

CONVOCATION : conformément à l'art. 12 LCo.

Remarque : aucune

ENREGISTREMENT : conformément à l'art. 12 ReLCo.

Remarque : aucune

Avant de passer au premier point à l'ordre du jour, Monsieur Didier Steiner aimerait remercier Monsieur Cédric Ammann pour le travail qu'il a accompli durant les deux années qu'il a siégé au sein du Conseil communal. Monsieur Ammann a démissionné du Conseil pour des raisons professionnelles.

M. Steiner profite également de féliciter Monsieur Eugen Schwitter pour son élection au Conseil communal. Il lui souhaite la bienvenue et espère qu'il aura du plaisir à participer aux délibérations du Conseil et au service de la population treyvalienne. M. Schwitter qui est membre de la Commission financière, entrera en fonction à la suite de son assermentation, mais au plus tôt le 1^{er} mai 2014.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2013.



Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2013 ne sera pas lu ; il était en consultation auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur site internet de la Commune (art. 13 RELCo).

Remarque : aucune

Le procès-verbal est approuvé.

2. Comptes 2013



Pour la présentation de ces comptes et, plus particulièrement des points 2.1 et 2.2, Monsieur Steiner donne la parole à Monsieur Jean-Joseph Waeber, Conseiller communal responsable du dicastère des finances.

2.1 Comptes de fonctionnement

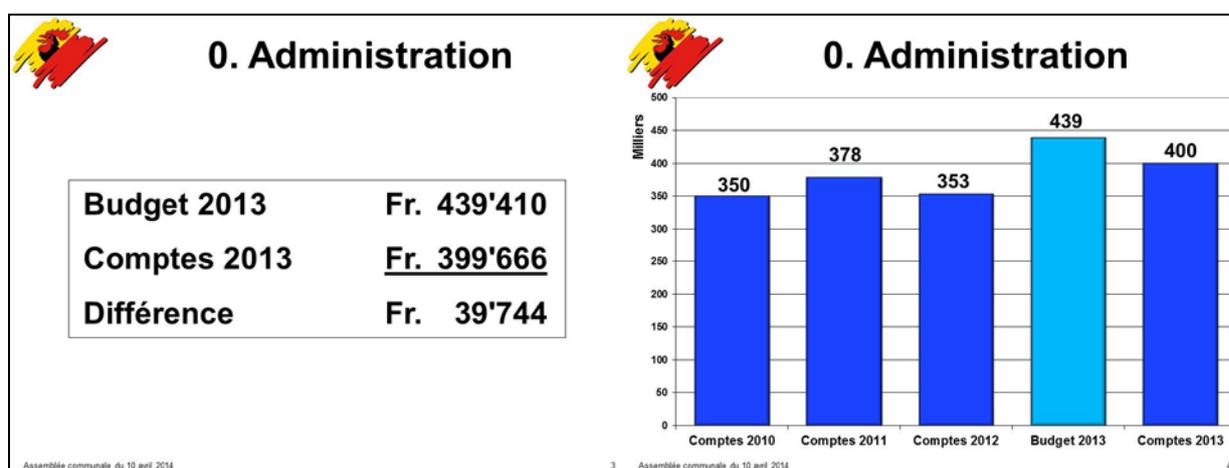
Présentation

Mesdames, Messieurs,

Voici les comptes de fonctionnement de Treyvaux pour 2013. Je vais vous présenter le résultat de chaque chapitre et des explications pour les postes qui divergent du budget de manière importante

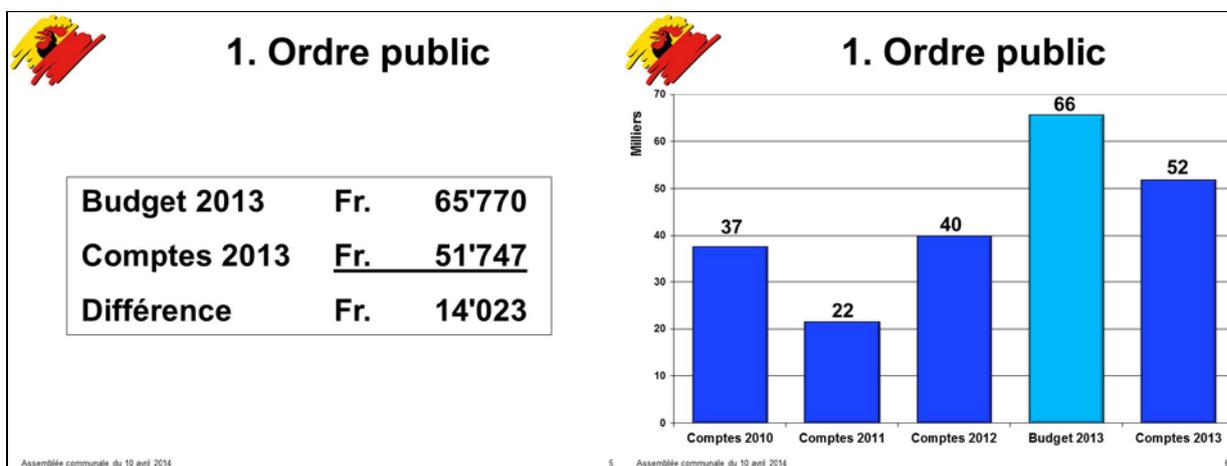
Fonctionnement

	Charges	Produits	Différence
0 ADMINISTRATION	459'324.70	59'658.45	399'666.25
02.311.01 Achat équipement informatique	16'750.80		
Renouvellement du matériel et des logiciels informatiques de l'administration communale			
Budget : 23'000.00			
02.312.00 Eau, énergie, PPE	13'380.65		
Solde des charges 2013 facturé en 2014			
Budget : 16'400.00			

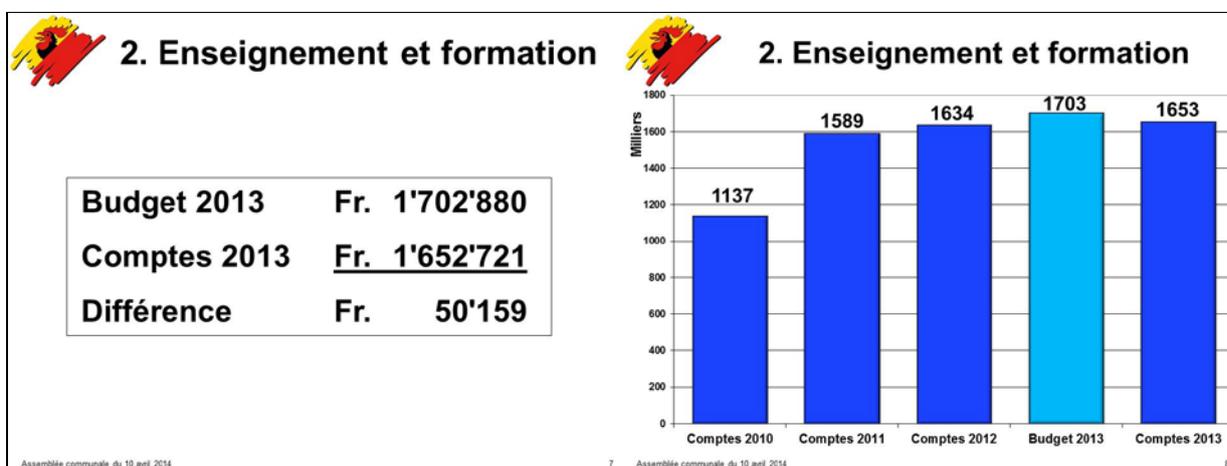


		Charges	Produits	Différence
1	ORDRE PUBLIC	137'105.05	85'357.90	51'747.15
14.352.00	Participation au Corps des Sapeurs Pompiers Intercommunal Petite Sarine	55'435.00		
Montant communiqué par le CSPi, moins de sapeurs présents aux exercices Budget : 64'500.00				
16.314.00	Désaffectation du poste de commandement	35'622.45		

Cette charge a été couverte en bonne partie par le SPPAM (Service de la protection de la population et des affaires militaires) au point 16.436.00 et par un prélèvement sur notre réserve PC. Réserve qui a aussi servi à payer les honoraires pour les actes constitutifs de servitudes des abris privés au Registre foncier. Point 16.366.01



		Charges	Produits	Différence
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'685'153.60	32'432.50	1'652'721.10
21.352.01	Part. école du Cycle d'orientation Budget : 402'530.00	385'929.00		
22.351.01	Aide inst. spéc. pour pers. handic.- écoles Budget : 208'480.00	189'657.95		



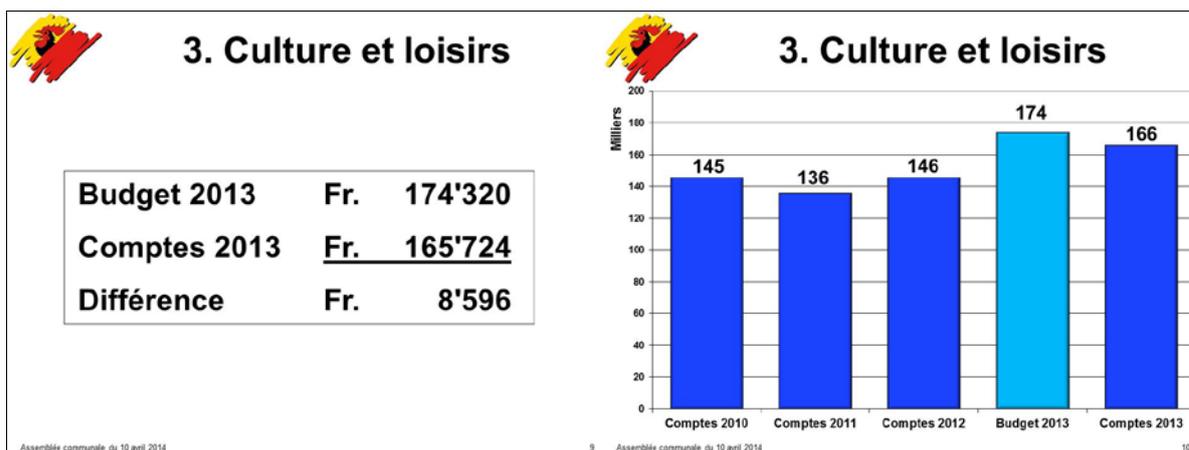
		Charges	Produits	Différence
3	CULTURE ET LOISIRS	181'857.30	16'133.25	165'724.05

34.314.01 Entretien halle de gymnastique 8'916.60

Le budget était de 4'600.00 mais le Conseil communal a décidé de porter la participation communale pour la sonorisation de la halle, en transitoire, sur les comptes 2013.

34.314.02 Entretien place de sport 13'052.45

Entretien et remplacement de mobilier non prévu. En partie remboursé par une assurance au 34.436.00 pour 1'373.25. Budget : 10'810.00



		Charges	Produits	Différence
4	SANTE	453'462.95	14'894.55	438'568.40

41.351.00 Part. subv. cant. des soins spéciaux 219'254.50

Diminution de la participation des assureurs-maladie. Diminution du taux de participation des résidents aux frais d'accompagnement. Rattrapage des subventions 2012 pour les frais de l'accompagnement dans les EMS par l'Etablissement Cantonal des Assurances Sociales.

Budget : 205'420.00

44.352.00 Part. Home médicalisé de la Sarine 4'935.00

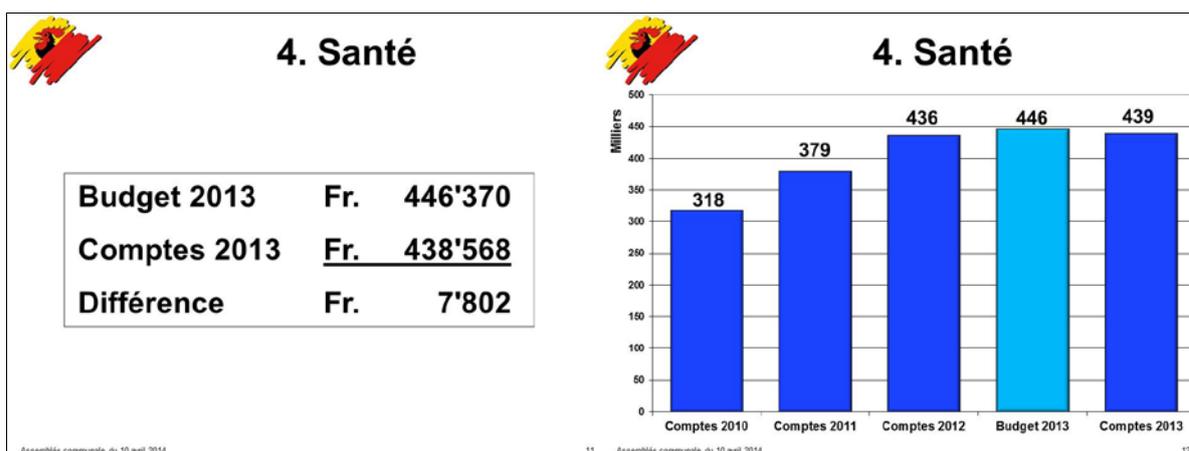
Suite au bénéficiaire 2012, il reste un solde en notre faveur. Les charges 2013 n'ont pas été facturées (payées par le compte courant de l'Association des communes pour les soins médico-sociaux).

Budget : 3'000.00

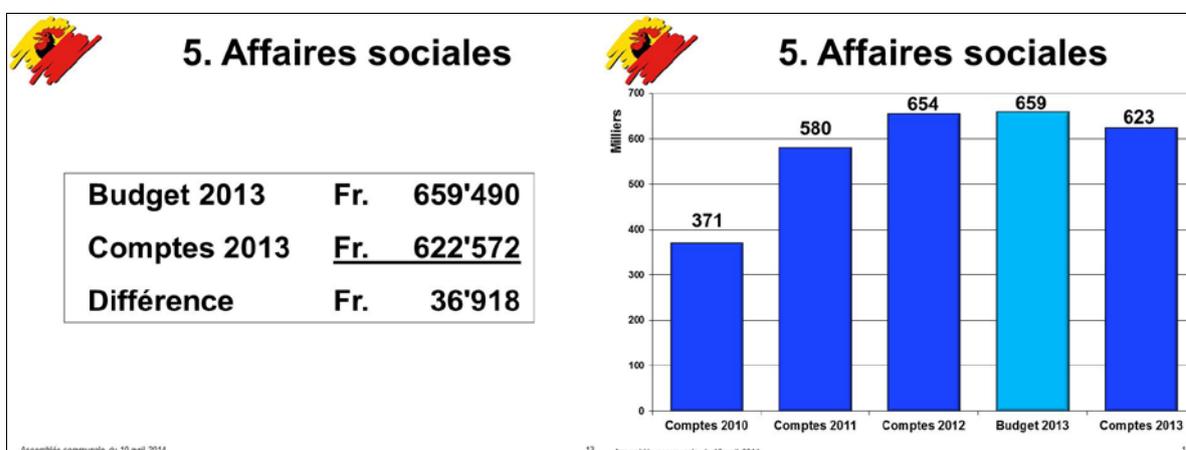
44.352.00 Part. pour les soins à domicile 49'173.00

Solde 2012 en notre faveur.

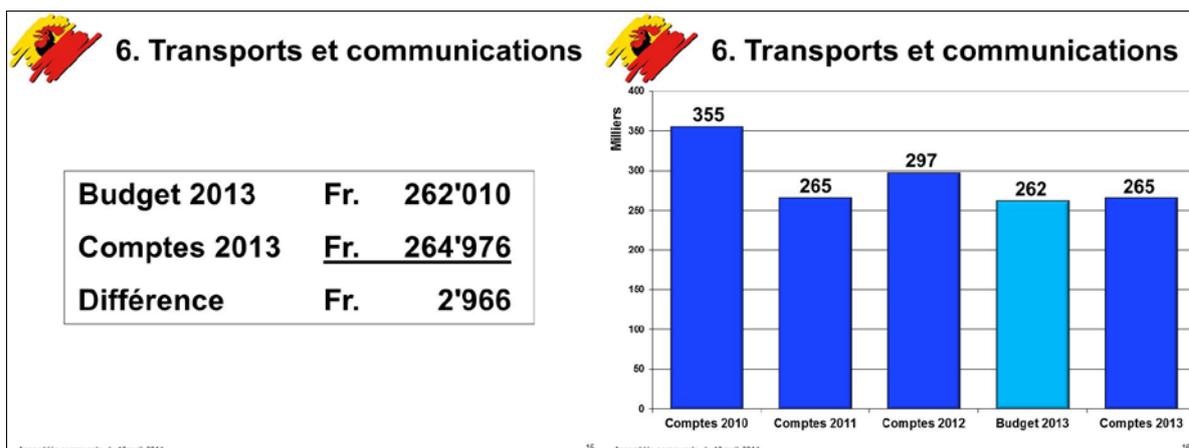
Budget : 56'900.00



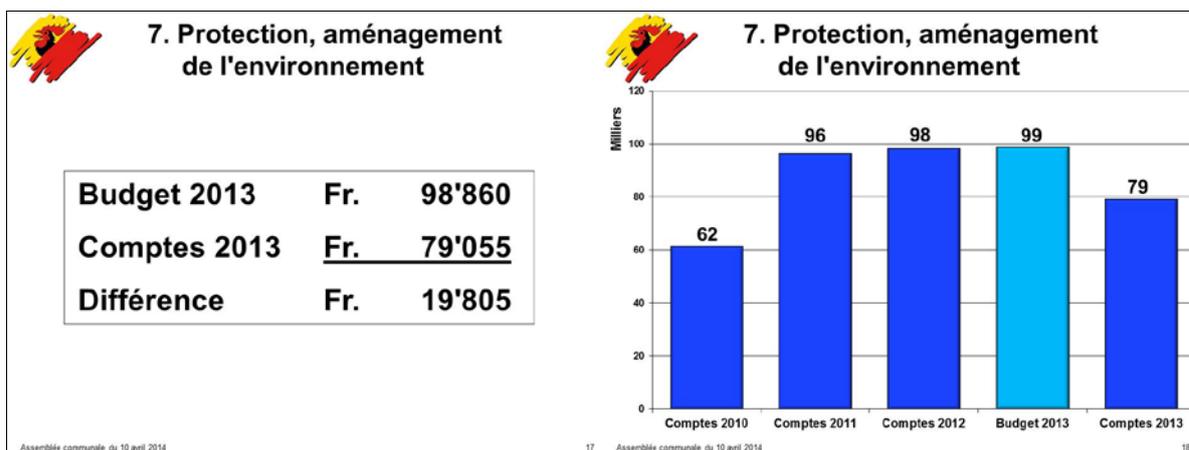
		Charges	Produits	Différence
5	AFFAIRES SOCIALES	624'151.35	1'579.50	622'571.85
54.365.01	Subventions Ass. accueil familial de jour	27'680.55		
	Augmentation de la demande d'accueil familial de jour Budget : 22'000.00			
54.365.03	Accueil extra familial, assistante parentale	00.00		
	Mise en place reportée faute de maman de jour. Budget : 10'000.00			
58.352.00	Frais d'assistance SSHS	131'293.70		
	Le solde 2012 (19'500.00) a été porté au compte 2013. Budget : 105'000.00			
58.352.01	Frais d'assistance district	82'756.65		
	Solde 2012 (23'000.00) en notre faveur. Budget : 105'990.00			



		Charges	Produits	Différence
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	368'367.45	103'391.55	264'975.90
62.314.00	Entretien des routes	62'193.85		
	Montant plus élevé dû à la réfection de la route de Prila, secteur communal. Goudron en décharge, remplacé par de la grave (coffre inexistant) Budget : 40'000.00			
62.314.01	Déblaiement, sablage, protection hivernale	57'319.40		
	Hiver 2012/2013 très long. Plus de 100 tonnes de sel utilisés. Budget : 35'000.00			
62.314.00	Entretien des véhicules et machines	4'712.50		
	Peu de frais sur le tracteur et pas du tout sur la jeep. Elle est neuve. Budget : 11'500.00			
62.434.00	Part. de tiers		11'470.00	
	Plus de travaux pour des tiers ont été effectués par l'édilité et facturé par la commune. Budget : 1'000.00			
62.435.00	Vente de marchandise et matériel		9'500.00	
	Vente de l'ancienne lame à neige et de la vieille jeep.			



		Charges	Produits	Différence
7	PROTECTION – AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	473'960.20	394'905.70	79'054.50
70.313.01	Achat d'eau au GAME (Groupement d'Adduction d'eau du Mouret et Environs)	27'364.20		
	Augmentation suite à la mise en service de la nouvelle station de traitement Ultra-Violet, ainsi qu'aux intempéries 2013. Budget : 10'000.00			
70.314.00	Entretien et rénovation des installations. Eau Potable.	18'570.95		
	Le budget se montait à 37'000.00. Il comprenait le remplacement des couvercles des regards d'eau potable. Suite aux informations de notre ingénieur hydraulicien, ces couvercles ne seront pas remplacés.			
71.314.00	Entretien et rénovation des installations. Eaux Usées.	34'035.25		
	Assainissement du secteur Forchaux en plus de l'entretien courant. Budget : 21.000.00			
71.352.00	Part. à la Station Epuration	76'264.20		
	Facturation du solde par la STEP se fera en 2014. Budget : 92'000.00			
72.318.01	Frais de ramassage des déchets spéciaux.	86'894.30		
	Diminution des déchets spéciaux en 2013. Budget : 103'500.00			



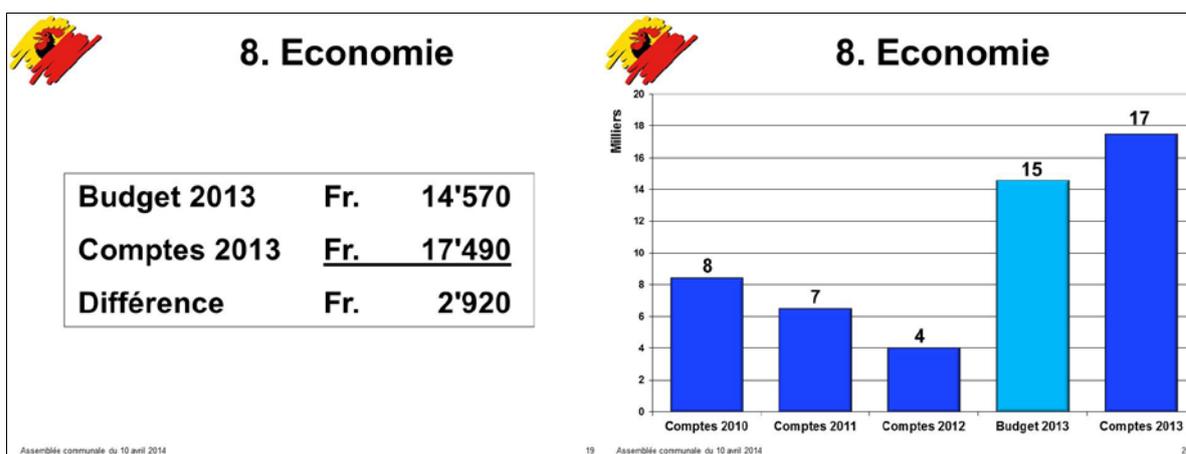
		Charges	Produits	Différence
8	ECONOMIE	18'729.92	1'240.00	17'489.92

810.352.00 Participation frais exploitation Corp. Forestière 4'063.97

Selon comptes de la Corporation forestière. Pour rappel les comptes 2012 avaient généré ici un bonus de 7'655.65

810.364.00 Part. aux syndicats forestiers. 5'964.15

Le montant de la participation au Syndicat de la Combert n'était pas encore connu lors de l'établissement du budget 2013. Budget total : 7'310.00.



		Charges	Produits	Différence
9	FINANCES ET IMPÔTS	721'146.28	4'415'957.50	3'694'811.22

90.400.06 Soldes impôts sur le revenu (années précéd.) -157'872.20

Sur ce point, nous avons ces dernières années, de bonnes surprises par rapport aux prévisions. Cette année, le montant des taxations 2012 effectuées jusqu'à fin décembre, est inférieur aux autres années. Pour rappel, dans les comptes 2012, ce point indiquait +68'003.50

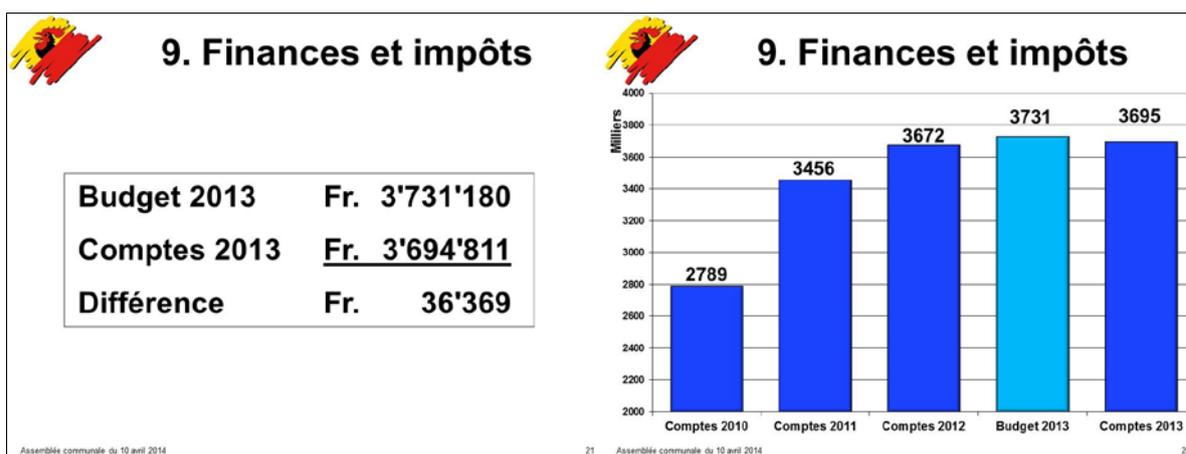
940.322.00 Intérêts des dettes 70'530.60

Diminution d'intérêts sur les comptes courant. (plus de liquidités)
Budget : 80'000.00

940.330.00 Amortissements obligatoires 346'008.00

Amortissement du Crédit d'Investissement pour les routes AF dès 2013.
Budget: 331'130.00

99.332.00 Amortissements supplémentaires 35'000.00



Résultat publié (bénéfice)	2'292.10	
TOTALISATION	5'125'550.90	5'125'550.90

 Comptes de fonctionnement		 Comptes de fonctionnement	
	Charges	Revenus	
Totalisation avant opérations spéciales	5'088'258.80	5'125'550.90	Total des revenus Fr. 5'125'550.90
Amortissements supplémentaires	35'000.00		Total des charges <u>Fr. 5'123'258.80</u>
Résultat publié (bénéfice)	2'292.10		Excédent de revenus Fr. 2'292.10
Totalisation	5'125'550.90	5'125'550.90	

Assemblée communale du 10 avril 2014 23 Assemblée communale du 10 avril 2014 24

2.2. Comptes d'investissement

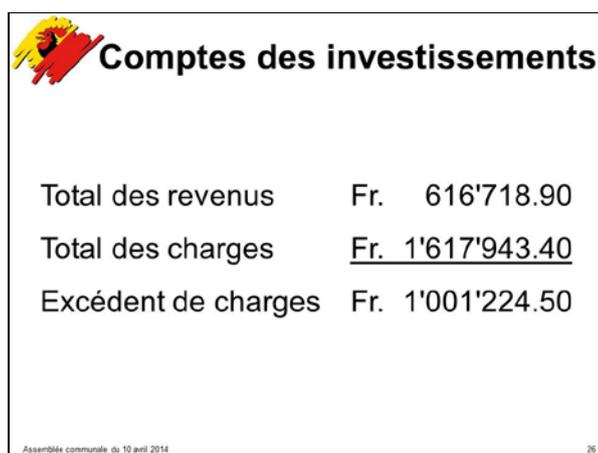


Investissements

		Charges	Produits
0	ADMINISTRATION	2'338.15	
02.503.04	Locaux administratifs, solde investissement.		
1	ORDRE PUBLIC	120'054.10	
14.506.00	Véhicule pompier et matériel (CSPi Petite Sarine)		
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1'456'763.95	587'006.05
62.501.22	Chemin piétonnier Rafour-place de sport	7'220.45	
62.506.02	Véhicule édilitaire et équipement	60'920.00	

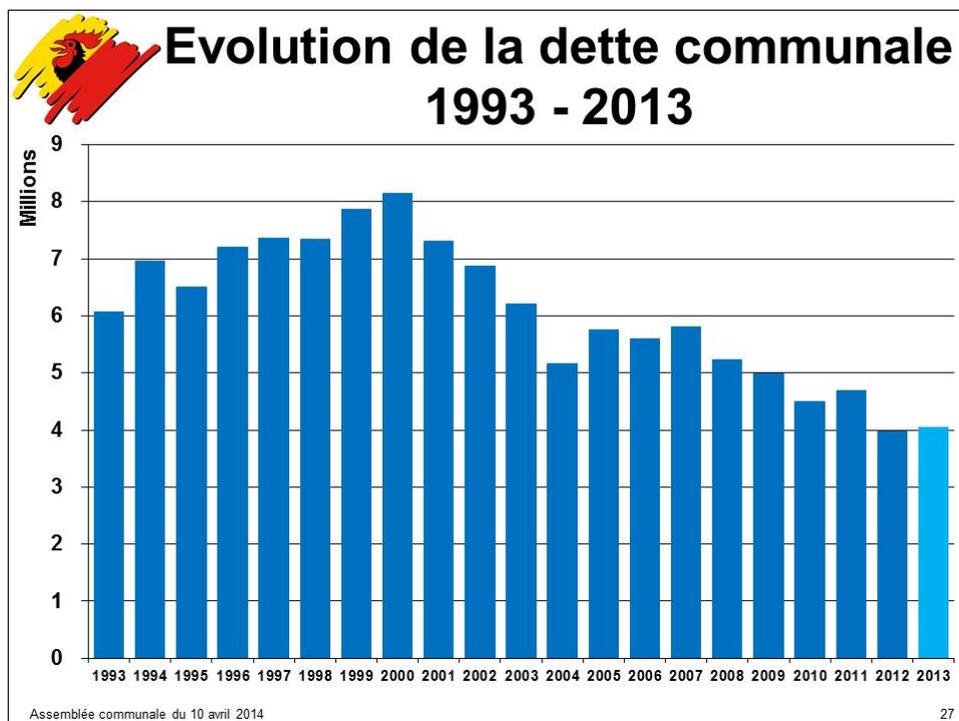
Tout le reste concerne les routes, privées et communales et les participations et subventions y relatives.

7	PROTECTION – AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	38'786.80	29'712.85
70.501.05	Remplacement station UV et logiciel d'autocontrôle.	38'786.80	
70.610.00	Taxes de raccordement eau potable		12'880.75
71.610.00	Taxes de raccordement eaux usées		16'832.10
TOTALISATION		1'617'943.40	616'718.90
Excédent de charge d'investissements			1'001'224.50
SOMMES EGALES		1'617'943.40	1'617'943.40



Evolution de la dette communale

DETTE BRUTES 2013	4'052'150.90
DETTE BRUTE PAR HABITANT	2'821.93



Monsieur Didier Steiner remercie M. Waeber pour ses explications et donne la parole à Monsieur Daniel Aebischer, Président de la Commission financière pour le rapport de celle-ci.

2.3 Rapport de la Commission financière



La commission financière s'est réunie le 19 mars 2014 pour le contrôle des comptes. Durant cette séance, M. Claude Longchamp de la société fiduciaire BDO SA nous a présenté le rapport de révision, ainsi que la lettre de recommandations sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Les comptes présentent un excédent de produits de CHF 2'292.10, après enregistrement d'amortissements supplémentaires de CHF 35'000.

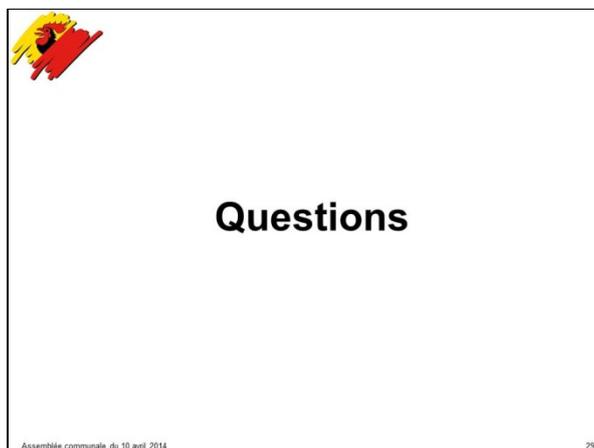
M. Longchamp, pour sa 1^{ère} intervention en qualité de nouveau réviseur, nous a fait part de l'excellente collaboration du conseil communal et du personnel communal lors de la révision des comptes 2013. M. Longchamp a répondu à toutes nos questions et nous a donné des réponses précises. Leur révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Selon leur appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et en particulier aux dispositions de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution. Le rapport établi est un rapport standard sans réserve ni remarque particulière.

La fiduciaire BDO recommande l'approbation des comptes annuels qui vous sont soumis. La commission financière, à l'unanimité de ses membres, se joint à l'avis de la fiduciaire et recommande à l'assemblée de les approuver.

La commission financière remercie le conseil communal pour son travail, et plus particulièrement M. Jean-Joseph Waeber, responsable des finances pour la très bonne maîtrise des comptes. Nous remercions également la caissière communale Mme Marie-Françoise Aeby pour la très bonne tenue des comptes et la perceptrice Mme Sarah Roulin pour l'excellente gestion du contentieux.

Monsieur Steiner remercie Monsieur Aebischer pour la lecture du rapport de la Commission financière. Il le remercie, ainsi que les membres de la commission, pour leur engagement, leur disponibilité et l'attention qu'ils portent à l'analyse des comptes et des investissements communaux.

La parole est à l'Assemblée.



Au sujet des **comptes de fonctionnement** :

Question : **aucune**

Au sujet des **comptes d'investissement** :

Question : **aucune**

La parole n'étant pas demandée, Monsieur Steiner passe aux votes des comptes de fonctionnement et d'investissement. Pour ces deux points, il précise qu'il s'agit de donner décharge des comptes au Conseil communal, par conséquent le Conseil ne vote pas.

Compte de fonctionnement

<i>Total des revenus</i>	<i>5'125'550 francs 90</i>
<i>Total des charges</i>	<i><u>5'123'258 francs 80</u></i>
<i>Excédent de revenus</i>	<i>2'292 francs 10</i>

Comptes de fonctionnement

Vote

Total des revenus	Fr. 5'125'550.90
Total des charges	Fr. <u>5'123'258.80</u>
Excédent de revenus	Fr. 2'292.10

Assemblée communale du 10 avril 2014 30

Vote : **Les comptes de fonctionnement 2013 sont acceptés à l'unanimité. (42 votants). Il n'y a pas d'abstention.**

Compte d'investissement

<i>Total des revenus</i>	<i>616'718 francs 90</i>
<i>Total des charges</i>	<i><u>1'617'943 francs 40</u></i>

Excédent de **charges**

1'001'224 francs 50



Comptes des investissements	
Vote	
Total des revenus	Fr. 616'718.90
Total des charges	<u>Fr. 1'617'943.40</u>
Excédent de charges	Fr. 1'001'224.50

Assemblée communale du 10 avril 2014 31

Vote : Les comptes d'investissement 2013 sont acceptés à l'unanimité. (42 votants). Il n'y a pas d'abstention.

Monsieur Didier Steiner remercie l'Assemblée pour l'approbation des comptes 2013 et de la confiance ainsi témoignée au Conseil communal.

3. Présentation de la planification financière 2014-2018



Monsieur Didier Steiner rappelle qu'un plan financier est une projection et une estimation des charges et des produits pour une période déterminée. Au niveau communal, il sert surtout à prévoir des investissements et les conséquences de ceux-ci sur les charges annuelles d'amortissement et d'intérêts. Il rappelle que l'assemblée ne vote pas le plan financier, elle en prend simplement acte.

Pour la présentation du plan financier pour les années de 2014 à 2018, Monsieur Steiner passe la parole à Monsieur Jean-Joseph Waeber, responsable du dicastère des finances.

Présentation

Pour ce travail, nous nous sommes basés sur les chiffres les plus sûrs : les comptes 2013, puis sur le budget 2014. Nous avons appliqué aux charges et aux produits un taux de progression calculé à partir des années précédentes et des prévisions du service des communes.

Dans la planification financière 2014 - 2018, il a été tenu compte d'un taux d'intérêt de 4 puis 3 % dès 2015.

Les rentrées fiscales augmentent légèrement conformément aux chiffres fournis par le canton.

Comme à l'accoutumé, cette planification est prudente. En effet, nul ne peut prédire l'avenir et en particulier les reports de charges que le canton pourrait reporter sur les communes en regard de son programme d'économies ainsi que les rentrées fiscales liées aux personnes morales.

Voici les investissements retenus pour la période 2014 à 2018

2014

Investissements	Estimation	Taux amortis.	Montant amortis.	Commentaires
<i>Etude d'assainissement des buttes de tir</i>	12'000.00	15.00%	1'800.00	
<i>Plan général d'évacuation des eaux</i>	50'000.00		-	<i>Prél. sur réserve.</i>
<i>Eau potable</i>	43'000.00		-	<i>Prél. sur réserve.</i>
<i>Véhicule pompier et matériel</i>	95'000.00	10.00%	9'500.00	
<i>Plan d'aménagement local</i>	45'000.00	15.00%	6'750.00	
<i>Routes communales</i>	925'000.00	4.00%	37'000.00	
Total 2014	1'170'000.00		55'050.00	



Liste des projets

2014 – Estimation : 1'170'000

- Etude assainissement buttes de tir
- Plan général d'évacuation des eaux
- Eau potable
- Véhicule pompiers et matériel
- Plan d'aménagement local
- Routes communales

Assemblée communale du 10 avril 2014 33

2015

Investissements	Estimation	Taux amortis.	Montant amortis.	Commentaires
<i>PGEE 1ere étape: en Beauregard. Il s'agit de l'assainissement des eaux usées pour ce quartier.</i>	100'000.00	4.00%	4'000.00	
<i>Aménagement pour accueil extrascolaire</i>	50'000.00	15.00%	7'500.00	
<i>remplacement éclairage public</i>	150'000.00	15.00%	22'500.00	
<i>Entretien routes communales</i>	150'000.00	7.00%	10'500.00	
<i>Construction déchetterie, local du feu et local édilitaire</i>	1'000'000.00	3.00%	30'000.00	<i>part commune</i>
Total 2015	1'450'000.00		74'500.00	



Liste des projets

2015 – Estimation : 1'450'000

- PGEE 1^{re} étape : En Beauregard
- Aménagement pour accueil extrascolaire
- Assainissement éclairage public
- Entretien routes communales
- Construction déchetterie, local du feu et local édilitaire

Assemblée communale du 10 avril 2014 34

2016

Investissements	Estimation	Taux amortis.	Montant amortis.	Commentaires
<i>PGEE 2eme étape: en Plan. Assainissement eaux usées.</i>	400'000.00	4.00%	16'000.00	
<i>Assainissement buttes de tir</i>	150'000.00	15.00%	22'500.00	
<i>Entretien routes communales</i>	150'000.00	7.00%	10'500.00	
<i>Réfection toiture halle de gym.</i>	300'000.00	3.00%	9'000.00	
Total 2016	1'000'000.00		58'000.00	



Liste des projets

2016 – Estimation : 1'000'000

- PGEE 2^e étape : En Plan
- Assainissement buttes de tir
- Entretien routes communales
- Réfection toiture halle de gym

Assemblée communale du 10 avril 2014 36

2017

Investissements	Estimation	Taux amortis.	Montant amortis.	Commentaires
<i>Réfection routes diverses</i>	500'000.00	4.00%	20'000.00	
<i>Entretien routes communales</i>	150'000.00	7.00%	10'500.00	
Total 2017	650'000.00		30'500.00	

2018

<i>Entretien routes communales</i>	150'000.00	7.00%	10'500.00	
Total 2018	150'000.00		10'500.00	



Liste des projets

2017 – Estimation : 650'000

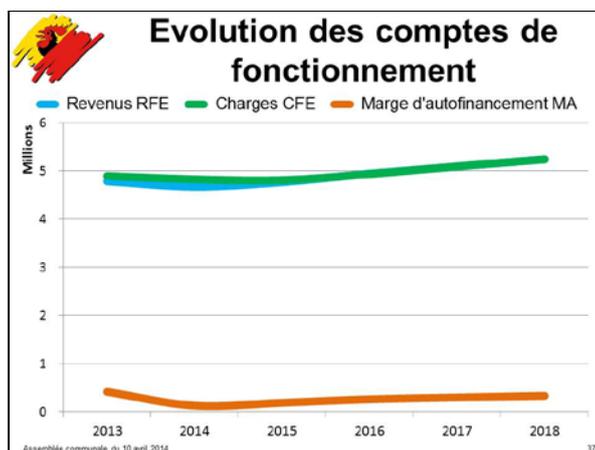
- Réfection diverses routes
- Entretien routes communales

2018 – Estimation : 150'000

- Entretien routes communales

Assemblée communale du 10 avril 2014 36

Malgré des investissements conséquents, on remarque que la marge d'autofinancement, après un fléchissement en 2014, prend une courbe ascendante dès 2015. C'est de bon augure pour l'avenir des finances communales.



Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Didier Steiner remercie Monsieur Waeber pour ses explications. Il donne la parole à Monsieur Daniel Aebischer, Président de la Commission financière pour le rapport de celle-ci.



M. Didier Steiner, syndic, M. Jean-Joseph Waeber et Mme Marie-Françoise Aeby nous ont informés et donnés les détails de la planification financière 2014 - 2018.

Notre rapport du 6 avril 2013 faisait mention d'un article dans la presse locale au sujet d'une révision en cours de la législation sur les finances communales. L'entrée en vigueur devrait être en 2016, avec comme but le principe d'équilibre du budget. Si tel devait être le cas, il ne sera alors plus possible dès 2016 de présenter un budget avec un déficit. La révision législative en cours doit inciter le conseil communal à faire preuve de prudence dans le choix des investissements à réaliser dès 2015.

A l'unanimité et sur la base de la législation actuelle, la commission financière préavise favorablement la planification financière qui nous a été présentée. Nous remercions le conseil communal et en particulier M. Waeber et Mme Aeby pour ce travail.

Monsieur Steiner remercie Monsieur Aebischer pour la lecture du rapport de la commission financière.

La parole est à l'Assemblée.

Questions :

M. Marcel Biolley demande où se situe le quartier En Beauregard

M. Didier Steiner répond qu'il s'agit des parcelles situées entre Le Chêne d'en-haut et l'église.

Mme Dominique Demierre demande si pour l'assainissement des eaux usées En Plan, la Commune sait déjà ce qu'elle va faire ou est-ce qu'il s'agit juste d'un montant budgété.

M. Michel Bapst selon le PGEE, le secteur En Plan fait partie des secteurs raccordables. En 2011-2012, suite à divers rénovations et permis de construire, la demande du Service de l'environnement a demandé que le secteur soit assaini. La Commune a élaboré plusieurs variantes, plusieurs études, on a des montants estimés par un ingénieur. La Commune a planifié en 2016 l'assainissement de ce quartier, il faudra que cela soit fait horizon 5 ans. Nous avons réalisé ces dernières années les quartiers En Forchaux et Les Vernes. Le choix de la variante n'a pas encore été arrêté.

Mme Dominique Demierre en Suisse allemande il y a beaucoup d'assainissements privés écologiques. Est-ce que ces solutions ont été étudiées.

M. Michel Bapst les solutions privées sont entièrement à la charge des propriétaires privés. Le SEn demande des assainissements dans les égouts publics. Ils sont traités par les STEP. Les installations individuelles sont souvent reconnues insuffisantes pour le SEn, si ce n'est les mini-steps et là les coûts d'investissements sont importants pour les privés.

Mme Dominique Demierre demande si ce ne serait pas meilleur marché pour la commune. En Suisse allemande cela fonctionne.

M. Michel Bapst on doit trouver une solution pour assainir tout le quartier. Autant trouver une solution pour tous les propriétaires plutôt que des solutions individuelles. C'est plus simple d'envoyer les eaux usées vers une seule STEP qu'on finance déjà aujourd'hui.



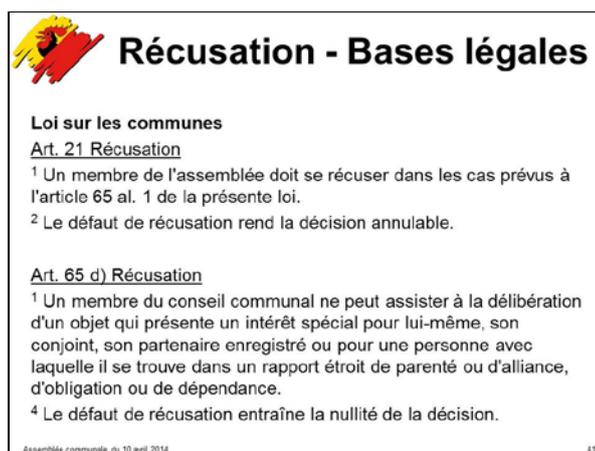
La parole n'étant pas demandée, l'assemblée prend acte du plan financier 2014 à 2018.

4. Complément au budget des investissements 2014 – Achat de la parcelle article 2025 de 1'264 m² au centre du village



Récusation

Étant donné que ce point touche directement des citoyennes et citoyens de notre commune, Monsieur Didier Steiner rappelle le principe de récusation.



En effet, l'**Art. 21** de la loi sur les communes précise :

¹ Un membre de l'assemblée doit se récuser dans les cas prévus à l'article 65 al. 1 de la présente loi.

² Le défaut de récusation rend la décision annulable.

Art. 65 Récusation a) Intérêt spécial

¹ Un membre du conseil communal ne peut assister à la délibération d'un objet qui présente un intérêt spécial pour lui-même, son conjoint, son partenaire enregistré ou pour une personne avec laquelle il se trouve dans un rapport étroit de parenté ou d'alliance, d'obligation ou de dépendance.

⁴ Le défaut de récusation entraîne la nullité de la décision

Le règlement d'exécution de la loi sur les communes précise, en outre, les points suivants :

Art. 11 Récusation (art. 21 LCo)

Les dispositions du présent règlement au sujet de la récusation au conseil communal sont **applicables à l'assemblée communale** et au conseil général.

Art. 25 Récusation Intérêt spécial

A un intérêt spécial à une affaire celui pour qui elle a un effet direct, en particulier d'ordre financier.

Art. 26 Rapport étroit de parenté

Il y a rapport étroit de parenté (parenté de sang ou d'adoption) :

- a) dans tous les cas de parenté en ligne directe ;
- b) dans la parenté en ligne collatérale jusqu'au deuxième degré inclusivement.

Art. 27 Rapport étroit d'alliance

Le rapport d'alliance est étroit jusqu'au deuxième degré inclusivement.



Récusation - Bases légales

Règlement d'exécution de la loi sur les communes

Art. 11 Récusation (art. 21 LCo)
Les dispositions du présent règlement au sujet de la récusation au conseil communal sont applicables à l'assemblée communale et au conseil général.

Art. 25 Récusation (art. 65 LCo) a) Intérêt spécial
A un intérêt spécial à une affaire celui pour qui elle a un effet direct, en particulier d'ordre financier, notamment la personne partie à un acte juridique lorsque l'autre partie est la commune.

Art. 26 b) Rapport étroit de parenté
Il y a rapport étroit de parenté (parenté de sang ou d'adoption) :
a) dans tous les cas de parenté en ligne directe ;
b) dans la parenté en ligne collatérale jusqu'au deuxième degré inclusivement.

Art. 27 c) Rapport étroit d'alliance
Le rapport d'alliance est étroit jusqu'au deuxième degré inclusivement.

Assemblée communale du 10 avril 2014 42

Art. 28 Rapport étroit d'obligation ou de dépendance

Il y a rapport étroit d'obligation ou de dépendance, notamment :

- a) entre le curateur et la personne protégée par une curatelle;
- d) entre personnes qui vivent dans le même ménage.

Art. 29 Décision sur l'obligation de se récuser

¹ L'intéressé doit se récuser d'office.

² Le conseil communal veille à l'application des règles de récusation.

Art. 30 Sortie de la salle de séance

¹ La personne récusée doit quitter la salle de séance avant toute délibération sur l'objet qui la concerne.



Récusation - Bases légales

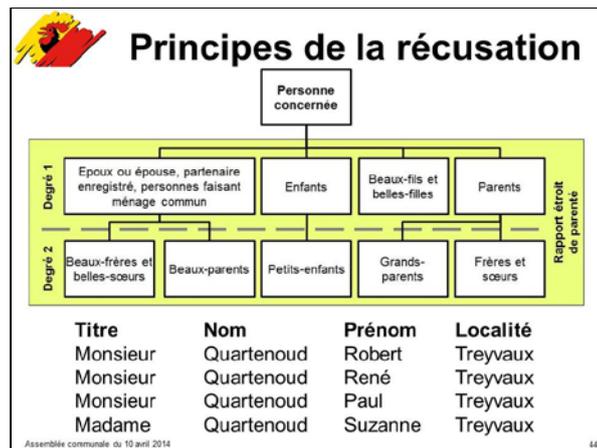
Art. 28 d) Rapport étroit d'obligation ou de dépendance
Il y a rapport étroit d'obligation ou de dépendance, notamment :
a) entre le curateur et la personne protégée par une curatelle;
d) entre personnes qui vivent dans le même ménage.

Art. 29 e) Décision sur l'obligation de se récuser
¹ L'intéressé doit se récuser d'office.
² Le conseil communal veille à l'application des règles de récusation.

Art. 30 f) Sortie de la salle de séance
¹ La personne récusée doit quitter la salle de séance avant toute délibération sur l'objet qui la concerne.

Assemblée communale du 10 avril 2014 43

Le tableau présenté à l'écran montre tous les liens de parenté exigeant une récusation personnelle.



Monsieur Steiner informe que les personnes concernées sont le propriétaire du terrain en question ainsi que ses proches parents.

Soit, Messieurs Robert Quartenoud, René Quartenoud, Paul Quartenoud et Madame Suzanne Quartenoud.

Si elles sont présentes, les personnes concernées doivent quitter la salle.

Monsieur Didier Steiner constate qu'elles ne sont pas présentes. Il passe dès lors au point 4 de l'ordre du jour, achat de la parcelle article 2025 de 1'264 m² au centre du village. Pour traiter ce point, il passe la parole à Monsieur Pierre-Joseph Sciboz, responsable du dicastère de l'aménagement du territoire.

Présentation

Mesdames, Messieurs,

La parcelle numéro 2025 du registre foncier est actuellement la propriété de Monsieur Robert Quartenoud. D'une surface de 1'264 m², située sous l'église, elle se trouve en zone libre. Sur cette parcelle se trouvent également les WC publics. Une convention, arrivant à échéance à la fin de l'année 2014, lie la commune à M. Quartenoud pour l'utilisation de la surface des WC publics.

Achat de la parcelle N° 2025



Achat de la parcelle N° 2025

- Parcelle N° 2025 du registre foncier
 - Propriété de M. Robert Quartenoud
 - Surface de 1264 m² en zone libre
 - WC publics (convention → fin 2014)
- Assemblée communale du 10 avril 2014

Aujourd'hui, une opportunité d'acquérir ce terrain se présente. La situation particulière, en dessous de l'église, justifie cet intérêt aux yeux du Conseil communal. En effet, la possibilité d'y aménager des places de parc résoudrait les difficultés de parcage lors de manifestations importantes dans notre village ou lors de services religieux.



Achat de la parcelle N° 2025

- Opportunité
- Places de parc (projet futur)
- Modification de la zone libre en zone d'intérêt général (chef du SBC favorable)
- Discussions avec le Conseil de paroisse
- Promesse de vente et d'achat signée avec M. Robert Quartenoud
- 15 francs le m² (y compris immeuble avec garage et WC publics)

Assemblée communale du 10 avril 2014 47

Pour réaliser ce type d'aménagement, une modification de la zone libre en zone d'intérêt général est nécessaire. Le Service des biens culturels a d'ores et déjà été approché pour étudier la faisabilité d'un tel changement d'affectation. A l'issue d'une vision locale et d'une séance avec notre urbaniste et une délégation du Conseil communal, le chef du Service des biens culturels s'est engagé à préavis favorablement ce changement d'affectation. Ladite demande fera partie du dossier des conditions d'approbation du plan d'aménagement local qui sera déposé à l'enquête préalable ce printemps encore.

De plus, des contacts ont été entrepris avec le Conseil de paroisse afin de collaborer efficacement et étroitement dans ce dossier.

Une promesse de vente et d'achat a été signée entre la Commune et M. Robert Quartenoud. La proposition d'achat négociée avec le propriétaire est de 15 francs le m² plus les frais usuels, soit 21'000 francs incluant le bâtiment qui abrite les WC publics et le garage.

L'acquisition de cette parcelle sera financée par un emprunt bancaire.

<i>Parcelle 2025 de 1'264m² à 15 francs par m²</i>	<i>18'960 francs</i>
<i>Frais env. 5% (mutation, notaire, registre foncier)</i>	<i>940 francs</i>
<i>Divers et réserve</i>	<i><u>1'100 francs</u></i>
Total	21'000 francs

Charges annuelles estimées

<i>Intérêts</i>	<i>21'000</i>	<i>4%</i>	<i>840</i>
<i>Amortissement</i>	<i>21'000</i>	<i>4%</i>	<i><u>840</u></i>
Charges annuelles			1'680

 Achat de la parcelle N° 2025	
Parcelle 2025 de 1264 m ²	18'960
Frais environ 5% (Mutation, Notaire, Registre foncier)	940
Divers et réserve	<u>1'100</u>
Total	21'000
Financé par emprunt bancaire	
Charges annuelles estimées	
Intérêts	21'000 4% 840
Amortissement	21'000 4% <u>840</u>
Charges annuelles	1'680

Assemblée communale du 10 avril 2014 48

Monsieur Steiner remercie Monsieur Sciboz pour sa présentation et donne la parole à Monsieur Daniel Aebischer, Président de la commission financière pour le rapport de celle-ci.

 Achat de la parcelle N° 2025	
Rapport de la Commission financière	

Assemblée communale du 10 avril 2014 49

La commission financière préavise favorablement le financement de cet investissement de CHF 21'000, financé par crédit bancaire. Les charges annuelles de CHF 1'680 sont supportables pour notre commune.

Conclusion

Je tiens également à remercier mes collègues de la commission financière, Mmes Jacqueline Perler et Stéphanie Minguely, Mrs Pascal Bourguet et Eugen Schwitter pour leur engagement et pour tout le travail effectué.

Monsieur Steiner remercie Monsieur Aebischer pour la lecture du rapport de la commission financière.

La parole est à l'Assemblée.



Question :

M. Philippe Bosson

est-ce que la Commune a estimé le montant de la rénovation du four qui est situé sur cette parcelle.

M. Didier Steiner

si on part dans le projet de place de parc, certainement que ce garage sera détruit.

M. Marcel Biolley

demande si l'emprunt se fera auprès de la Banque Raiffeisen.

M. Didier Steiner

le choix de l'établissement bancaire est de la compétence du Conseil communal. Vu la position du Conseil communal sur les décisions de la Banque Raiffeisen de quitter notre commune, l'emprunt ne se fera pas auprès de la Banque Raiffeisen.

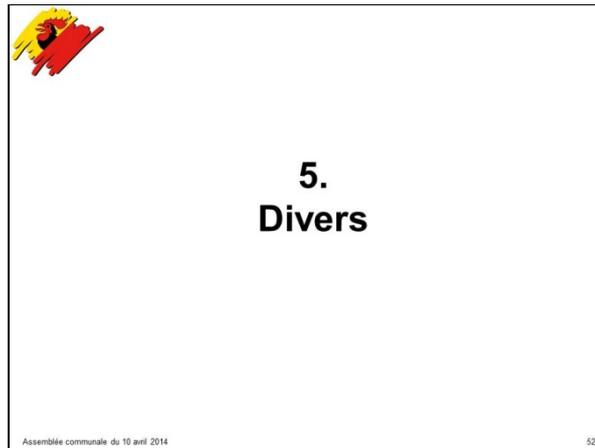
La parole n'étant pas demandée, Monsieur Steiner passe au vote.

Achat de la parcelle N° 2025			
Vote			
Parcelle 2025 de 1264 m ²			18'960
Frais environ 5% (Mutation, Notaire, Registre foncier)			940
Divers et réserve			<u>1'100</u>
Total			21'000
Financé par emprunt bancaire			
Charges annuelles estimées			
Intérêts	21'000	4%	840
Amortissement	21'000	4%	<u>840</u>
Charges annuelles			1'680

Vote : L'achat de la parcelle article 2025 pour un montant à financer de 21'000 francs est accepté à l'unanimité.

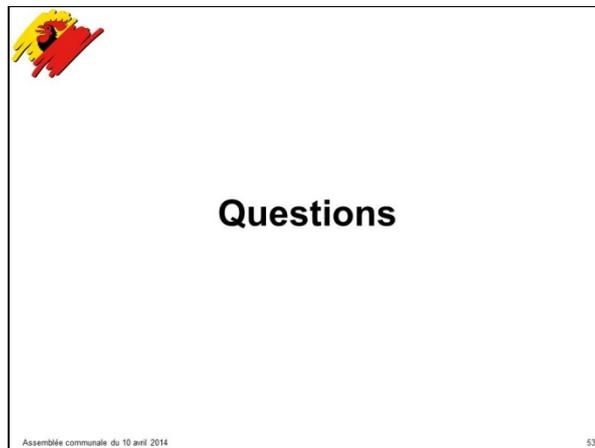
Monsieur Steiner remercie l'assemblée.

4. Divers



Le Conseil en a terminé avec ses présentations, Monsieur Didier Steiner donne la parole. Avez-vous des questions ou des remarques.

Question : **aucune**



La parole n'étant pas demandée, au nom du Conseil communal, Monsieur Didier Steiner remercie toutes et tous pour leur participation à cette assemblée.

Comme vous le savez, la station de La Berra a, depuis cet hiver, un nouveau télémixte. Pour le financer, les citoyennes et citoyens de la commune ont accepté de cautionner cette installation à hauteur de 180'000 francs. En retour, nous avons reçus des billets pour un trajet en télémixte durant la saison d'été qui commence le 1^{er} juillet. Dès lors, le Conseil va remettre, à chaque citoyen présent à l'assemblée, 4 billets leur permettant de faire: 2 trajets aller-retour ou 4 trajets aller ou 4 trajets retour ou 1 trajet aller et 3 retour ou 3 trajets aller et 1 retour, etc. Encore une précision, les citoyens ne seront pas obligés d'utiliser ces quatre billets le même jour, ce qui complexifie pas mal les variantes pour l'utilisation de ces quatre billets.



Bonne fin de soirée et bonne rentrée dans vos foyers.

L'assemblée est levée à 20h50.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire

Le Syndic

Sandra Maradan

Didier Steiner